

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 3^e jour du mois de juillet 2023, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents, mesdames les conseillères, Céline Dufour et Darling Tremblay, et monsieur le conseiller Mathieu Séguin, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire suppléant, Mark D. Goldman.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. Luc Charbonneau, directeur général adjoint, sont également présents.

Étaient absents au cours de la présente séance, Mmes les conseillères Ève Darmana et Mathilde Péloquin-Guay et monsieur le maire Johnny Salera.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2023;
- 1.5 Acceptation des comptes;
- 1.6 Nomination d'un vérificateur pour l'année financière 2023;
- 1.7 Autorisation de signature de lettres d'entente avec le syndicat SCFP – section locale 3365;
- 1.8 Cession de servitude en faveur du lot 5264501;
- 1.9 Cession de servitude en faveur des lots 5760152 et 5760154;
- 1.10 Évaluation pour le poste de responsable en loisirs;
- 1.11 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière;
- 1.12 Informations se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Informations se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Démission de monsieur Nelson Ethier au poste de directeur du Service des travaux publics ;
- 3.2 Mandat à la firme Équipe Laurence pour une étude hydraulique sur le chemin des Draveurs;
- 3.3 Nomination de monsieur Benjamin Paquette au poste de journalier permanent;
- 3.4 Acceptation de prise en charge d'une portion de 300 mètres sur le chemin Dusseault;
- 3.5 Nomination de monsieur Jonathan Sauriol au poste de directeur par intérim du Service des travaux publics;
- 3.6 Informations se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Demande d'adhésion à la Régie de collecte environnementale de la Rouge;
- 4.2 Informations se rapportant à l'hygiène du milieu.

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Demande de dérogation mineure, adresse :10, chemin des Fondateurs, lot : 5264562, matricule : 9324-72-5401 ;

- 5.2 Demande de dérogation mineure adresse : 71, chemin Daigneault Sud, lot : 5264196, matricule : 9123-84-9371 ;
- 5.3 Demande d'approbation d'un PIIA, adresse : 8, chemin des Pionniers, lot : 5070530, matricule : 9424-09-0196 ;
- 5.4 Demande de dérogation mineure adresse : montée Beudet, lot : 5071565, matricule : 9525-10-0173 ;
- 5.5 Demande de dérogation mineure adresse : 42, chemin du Lac à la Truite, lot : 6508738, matricule : 9423-63-8363 ;
- 5.6 Mandat à la firme PFD Avocat pour le 15, chemin Cadieux ;
- 5.7 Autorisation de signature d'une entente pour le transfert de propriété d'une partie du chemin Dusseault ;
- 5.8 Informations se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Démission de madame Kathryn Villeneuve au poste de Responsable de la bibliothèque ;
- 6.2 Informations se rapportant aux loisirs et culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2023.07.162

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h 01.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 3 juillet 2023 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2023.07.163

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2023.07.164

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay

APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.4)
2023.07.165

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2023 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.5)
2023.07.166

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE DEUX CENTS (338 864,52 \$).

ADOPTÉE

(1.6)

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

REPORTÉ

(1.7)
2023.07.167

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT SCFP- SECTION LOCALE 3365

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certains ajustements à la convention collective actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT les discussions survenues entre les représentants du Syndicat SCFP, Section locale 3365 et la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à signer les lettres d'entente suivantes avec le Syndicat SFCP – Section locale 3365 :

- a) Lettre d'entente 2023-12 pour l'horaire de travail du deuxième mécanicien chauffeur;
- b) Lettre d'entente 2023-13 pour taux horaire du journalier et préposé aux bâtiments embauché en remplacement de Joey Laramée;
- c) Lettre d'entente 2023-14 pour création d'un poste chauffeur (eau potable).

ADOPTÉE

(1.8)

2023.07.168

CESSION DE SERVITUDE EN FAVEUR DU LOT 5264501

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en date du 10 mars 2022 avec le propriétaire du lot numéro 5264501, relativement à l'obtention d'une servitude d'utilisation et d'entretien sur une partie du lot numéro 5264496;

CONSIDÉRANT l'établissement de la juste valeur marchande de la servitude demandée et l'acceptation de cette valeur par les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la cession d'une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot numéro 5264496, d'une superficie totale de 132,5 mètres carrés, en faveur du propriétaire du lot numéro 5264501, et ce, pour un montant de SEPT MILLE CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (7 055,63 \$). Les frais notariés liés à la création de cette servitude étant à la charge du propriétaire du lot 5264501.

D'autoriser le maire ou son remplaçant ainsi que la directrice générale ou son remplaçant, à signer tout acte notarié ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

(1.9)

2023.07.169

CESSION DE SERVITUDE EN FAVEUR DES LOTS 5760152 ET 5760154

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en date du 13 avril 2022 avec les propriétaires des lots numéros 5760152 et 5760154, relativement à l'obtention d'une servitude d'utilisation et d'entretien sur une partie du lot numéro 5264496;

CONSIDÉRANT l'établissement de la juste valeur marchande de la servitude demandée et l'acceptation de cette valeur par les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la cession d'une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot numéro 5264496, d'une superficie totale de 64,6 mètres carrés, comme suit :

- a) Aux propriétaires du lot numéro 5760152, pour un montant de MILLE SEPT CENT VINGT DOLLARS (1 720 \$);
- b) Aux propriétaires du lot numéro 5760154, pour un montant de MILLE SEPT CENT VINGT DOLLARS (1 720 \$);

les frais notariés pour la création de la présente servitude étant à la charge conjointe des propriétaires des lots 5760152 et 5760154.

D'autoriser le maire ou son remplaçant ainsi que la directrice générale ou son remplaçant, à signer tout acte notarié ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

(1.10)
2023.07.170

ÉVALUATION DU POSTE DE RESPONSABLE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT l'embauche de Marco Laperrière, au poste de responsable en loisirs, en date du 30 janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'approche de la fin de période de probation;

CONSIDÉRANT que la réalisation des objectifs liés à ce poste n'a pu être atteinte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mettre fin à l'emploi de monsieur Marco Laperrière, au poste de responsable en loisirs.

ADOPTÉE

(1.11)
2023.07.171

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que l'agrandissement de l'hôtel de ville fait partie des projets cités au programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de La Minerve;

ATTENDU que la réalisation de ce projet est conditionnelle à l'obtention de subventions;

ATTENDU que le gouvernement provincial offre des subventions pour ce type de projet via le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour l'agrandissement de son hôtel de ville.

De reconnaître avoir pris connaissance du guide du PRACIM et de s'engager à respecter toutes les conditions qui s'appliquent.

De s'engager, advenant l'obtention de cette aide financière pour le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville, à payer notre part des coûts admissibles à ce projet ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

De confirmer, advenant l'obtention de cette aide financière pour le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville, que nous assumerons tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

(1.12) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. TRANSPORTS

(3.1)
2023.07.172 DÉMISSION DE MONSIEUR NELSON ETHIER AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de monsieur Nelson Ethier, directeur du Service des travaux publics, datée du 9 juin 2023;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la démission de monsieur Nelson Ethier, au poste de directeur du Service des travaux publics, et de le remercier pour ses services.

D'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage du poste dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

(3.2)
2023.07.173 MANDAT À LA FIRME ÉQUIPE LAURENCE POUR UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE SUR LE CHEMIN DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT l'état actuel des ponceaux sur le chemin des Draveurs;

CONSIDÉRANT qu'avant de procéder aux travaux de remplacement des ponceaux, il est nécessaire d'obtenir une étude hydraulique pour bien connaître les besoins et déterminer le nombre et la grosseur des ponceaux à y installer;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue d'Équipe Laurence à cet effet, en date du 9 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater la firme « Équipe Laurence » pour une étude hydraulique sur le chemin des Draveurs, et ce, pour un coût n'excédant pas DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(3.3)
2023.07.174

NOMINATION DE MONSIEUR BENJAMIN PAQUETTE AU POSTE DE JOURNALIER PERMANENT

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste de journalier permanent;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de monsieur Benjamin Paquette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer monsieur Benjamin Paquette, au poste de journalier permanent, selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(3.4)
2023.07.175

ACCEPTATON DE PRISE EN CHARGE D'UNE PORTION DE 300 MÈTRES SUR LE CHEMIN DUSSEALT

CONSIDÉRANT que les travaux de mise aux normes de la portion de 300 mètres sur le chemin Dusseault ont été dûment complétés;

CONSIDÉRANT la volonté du propriétaire Excavation du Nord RG Inc., de céder cette portion de 300 mètres sur le chemin Dusseault à la Municipalité de La Minerve;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la cession et prise en charge d'une portion de trois cents (300) mètres sur le chemin Dusseault, connue et désignée comme étant le lot numéro

6432132 au cadastre du Québec, et ce, dès la signature des documents notariés à cet effet.

Les frais notariés étant à la charge du cédant, Excavation du Nord RG Inc.

D'autoriser le maire ou son remplaçant ainsi que la directrice générale et secrétaire trésorière ou son remplaçant, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

(3.5)
2023.07.176

NOMINATION DE MONSIEUR JONATHAN SAURIOL AU POSTE DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ du directeur du Service des travaux publics et la nécessité d'assurer rapidement un intérim pour ce poste;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'acceptation de monsieur Jonathan Sauriol, coordonnateur au Service des travaux publics, d'assumer cet intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer monsieur Jonathan Sauriol au poste de directeur par intérim du Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 19 juin 2023 et jusqu'à nouvel ordre, avec tous les pouvoirs, charges et responsabilités liés à ce poste.

ADOPTÉE

(3.6)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1)
2023.07.177

DEMANDE D'ADHÉSION À LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale créant la régie de collecte environnementale de la Rouge;

CONSIDÉRANT que l'article 13 de cette entente intermunicipale précise les conditions d'adhésion conformément à l'article 624 du code municipal;

CONSIDÉRANT que cette régie offre des services intégrés de collectes des matières résiduelles sur les territoires des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie offre des services supplémentaires qui ne sont actuellement pas offerts par l'entreprise privée;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur du règlement provinciale portant sur la collecte sélective de certaines matières résiduelles favorise la conclusion de contrats avec des groupements de municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE la Municipalité de La Minerve demande par la présente à devenir membre de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) afin de bénéficier des services qu'elle offre.

QUE la Municipalité de La Minerve reconnaisse que l'horaire des collectes pour les bacs bruns, verts et noirs sera fourni par la Régie en fonction de la fréquence déterminée par la Municipalité.

QUE les collectes réalisées par la RCER sur le territoire de la Municipalité de La Minerve, débuteront le 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

(4.2) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, ADRESSE : 10, CHEMIN DES FONDATEURS, LOT : 5264562, MATRICULE : 9324-72-5401**

REPORTÉ

(5.2)
2023.07.178 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, ADRESSE : 71, CHEMIN DAIGNEAULT SUD, LOT : 5264196, MATRICULE : 9123-84-9371

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser la construction d'un quai au chalet #3, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.2.9, paragraphe 2, permet la construction d'un seul quai par propriété;

CONSIDÉRANT que les quatre critères de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en référence aux articles 145.2 à 145.4, ont été analysés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la construction d'un quai au chalet #3.

La demande de permis et la réalisation des travaux devront être terminées dans les deux ans de la présente résolution.

ADOPTÉE

(5.3)
2023.07.179

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA, ADRESSE : 8, CHEMIN DES PIONNIERS, LOT : 5070530, MATRICULE : 9424-09-0196

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A, pour l'agrandissement de l'école La Relève;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la nouvelle demande de P.I.I.A-01, secteur A, pour l'agrandissement de l'école La Relève.

ADOPTÉE

(5.4)
2023.07.180

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, ADRESSE : MONTÉE BEAUDET, LOT : 5071565, MATRICULE : 9525-10-0173

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser la construction d'une résidence principale à plus de 13 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1, grille de spécifications CI-32, exige une distance de 15 mètres;

CONSIDÉRANT que les quatre critères de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en référence aux articles 145.2 à 145.4, ont été analysés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la construction d'une résidence principale à plus de 13 mètres de la ligne avant.

La demande de permis et la réalisation des travaux devront être terminées dans les deux ans de la présente résolution.

ADOPTÉE

(5.5)
2023.07.181

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, ADRESSE : 42, CHEMIN DU LAC A LA TRUITE, LOT : 6508738, MATRICULE : 9423-63-8363

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser l'installation d'un quai à plus de 4,12 mètres des lignes latérales, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.2.9, paragraphe 3, exige que le quai soit localisé à une distance minimale de 5 mètres des lignes de propriété, y compris le prolongement de ces lignes en direction du plan d'eau;

CONSIDÉRANT que les quatre critères de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en référence aux articles 145.2 à 145.4, ont été analysés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'un quai à plus de 4,12 mètres des lignes latérales.

La demande de permis et la réalisation des travaux devront être terminées dans les deux ans de la présente résolution.

ADOPTÉE

(5.6)

MANDAT A LA FIRME PFD AVOCAT POUR LE 15, CHEMIN CADIEUX

REPORTÉ

(5.7)
2023.07.182

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE PARTIE DU CHEMIN DUSSEALT

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot numéro 6486115, monsieur Alcide Fournier, désire transférer à la Municipalité la propriété et l'entretien de ce lot étant une partie du chemin Dusseault;

CONSIDÉRANT que les conditions de l'entente ont été acceptées par le propriétaire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le maire ou son remplaçant ainsi que la directrice générale ou son remplaçant, à signer l'entente avec monsieur Alcide Jr. Fournier, concernant le respect des exigences liées au transfert de propriété d'une partie du chemin Dusseault, soit le lot numéro 6486115.

ADOPTÉE

(5.8) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2023.07.183 DÉMISSION DE MADAME KATHRYN VILLENEUVE AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de madame Kathryn Villeneuve, Responsable de la bibliothèque, datée du 13 juin 2023;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la démission de madame Kathryn Villeneuve, au poste de Responsable de la bibliothèque, et de la remercier pour ses services.

D'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage du poste dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

(6.2) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

(9.)
2023.07.184 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 26.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Mark D. Goldman
Maire suppléant

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière